

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 15 février 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4122-2020. Phase 6 (Suite de la cause tarifaire 2022 de *Gazifère inc.* et principes relatifs à la cause tarifaire 2023).

**Demande de renseignement no. 6 à *Gazifère inc.* par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 6 à *Gazifère inc.* par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-4122-2020 –PHASE 6 - GAZIFÈRE INC.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 6 À GAZIFÈRE INC.**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-1**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0416](#), [GI-82](#), [Doc. 1](#), Section 3 (page 3) et Section 4 (Tableaux 1 et 2, page 5) et Section 5.2 (page 7) :

**Tableau 1**

**Part du temps allouée au capital selon l'étude (% de temps alloué aux tâches capitalisables)**

Capitalisation directe	Actuelle	Mise à jour	Écart
Opérations	55%	39%	-16%
Informatique	50%	41%	-9%
Centre de gestion des travaux	37%	30%	-7%
Répartition	36%	19%	-17%
Ventes et développement de marché	8%	14%	6%
Réglementation et affaires publiques	0%	formule*	n/a
<b>Capitalisation indirecte</b>			
Centre d'appels et facturation	0%	0%	0%
Crédit et collection	0%	0%	0%
Communications	0%	0%	0%
Finance et administration	2%	0%	-2%

**Tableau 2**

**Part des salaires allouée au capital selon l'étude (% des salaires capitalisés)**

Capitalisation directe	Actuelle	Proposée	Écart
Opérations	52%	36%	-16%
Informatique	43%	36%	-7%
Centre de gestion des travaux	43%	33%	-10%
Répartition	39%	19%	-20%
Ventes et développement de marché	7%	13%	6%
Réglementation et affaires publiques	0%	formule*	n/a
<b>Capitalisation indirecte</b>			
Centre d'appels et facturation	0%	0%	0%
Crédit et collection	0%	0%	0%
Communications	0%	0%	0%
Finance et administration	2%	0%	-2%

- ii) **DELOITTE**, [Perspectives sur la comptabilisation selon les NCECF – Questions de comptabilité liées à la pandémie de COVID-19](#), juillet 2020.

**Demande(s) :**

- 6.1.1** À quelles périodes et année correspondent le mot « Actuelle » dans les tableaux en référence (i)?
- 6.1.2** À quelles périodes et année correspondent les mots « Mise à jour » dans les tableaux en référence (i)?
- 6.1.3** Dans la référence (i), à quelles dates les revues ont-elles été réalisées ?
- 6.1.4** Est-ce que l'allocation des frais généraux et salaires entre les charges et la capitalisation décrite comme étant « Actuelle » aux tableaux en référence (i) est celle qui a été appliquée à la cause tarifaire 2022 de Gazifère et à ses causes tarifaires antérieures (en spécifiant depuis quand) ?
- 6.1.5** Est-ce que les périodes et l'année « actuelle » peuvent être considérées comme typiques ? Si elles sont atypiques, cela réduit-il la valeur de l'exercice ? Veuillez élaborer.
- 6.1.6** Est-ce que les périodes et l'année « mise à jour » peuvent être considérées comme typiques ? Si elles sont atypiques, cela réduit-il la valeur de l'exercice ? Veuillez élaborer.
- 6.1.7** Est ce que les items évalués dans ces revues ont été affectés par les effets de la pandémie durant les périodes et l'année « actuelle » ? Veuillez élaborer en quoi ils l'ont été.
- 6.1.8** Est ce que les items évalués dans ces revues ont été affectés par les effets de la pandémie durant les périodes et l'année « mise à jour » ? Veuillez élaborer en quoi ils l'ont été.
- 6.1.9** Aux tableaux 1 et 2 de la référence (i) nous remarquons des diminutions importantes du pourcentage des coûts qui seraient capitalisés sur tous les items sauf les Ventes et développement de marché. Veuillez présenter des tableaux similaires aux tableaux 1 et 2 de la référence (i) en indiquant en \$ l'année 2020 réelle selon la méthode « actuelle » et cette même année 2020 si elle avait été établie selon la méthode « mise à jour ».
- 6.1.10** Pourquoi les taux des tableaux 1 et 2 de la référence (i) sont-ils différents ? Veuillez expliquer.
- 6.1.11** Est-ce que l'augmentation des dépenses courantes proposée en référence (i) aura un effet haussier ou baissier sur les tarifs ? Si, oui, veuillez quantifier.

- 6.1.12** À la référence (ii), Deloitte note qu'en raison de l'atypisme de l'année 2020, les salaires peuvent comporter du continuer de rémunérer des employés inactifs ou de leur offrir des primes de maintien. De plus, il est de commune renommée que la pandémie a amené le paiement aux employés de divers surplus salariaux destinés à les indemniser pour utiliser une partie de leurs domiciles comme bureaux. Enfin, les exigences de distanciation sociale tout comme celles du télétravail ont pu altérer la composition des frais généraux en salaires. Deloitte, en page 10 de la référence (ii), recommande un traitement comptable spécifique à certains de ces changements de 2020 liés à la pandémie. Veuillez élaborer sur l'effet que ces modifications salariales spécifiques à la pandémie ont eu sur la répartition en 2020 des frais généraux et salaires entre les charges et la capitalisation ayant fait l'objet de votre étude en référence (i).
- 6.1.13** Ces changements de 2020 décrits à la sous-question précédente ne seraient-ils pas inapplicables aux années 2023 et suivantes (si la pandémie est terminée) ? Veuillez élaborer.
- 6.1.14** A la section 5.2 de la référence (i), Gazifère recommande de refaire un exercice de réévaluation dans 5 ans. Ne serait-il pas opportun de le refaire dès que les effets de la pandémie auront disparu ? Veuillez expliquer votre réponse.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-2**

**Référence(s) :**

- (i) **GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0418, GI-84, Document 1](#), CASEP.

**Demande(s) :**

- 6.2.1** Veuillez préciser la date de début du CASEP et, s'il en est, la date de sa terminaison.
- 6.2.2** Est-il de la compréhension de Gazifère que le CASEP peut se poursuivre dans les secteurs autres que résidentiel au-delà du 31 janvier 2023 ?
- 6.2.3** Veuillez ventiler pour le CASEP le nombre de clients mazout, le nombre de clients essence, le nombre de clients total, les aides financières mazout (\$), les aides financières essence (\$), les aides financières totales, les volumes de gaz naturel correspondant aux volumes évités de mazout en spécifiant aussi ces derniers, les volumes de gaz naturel correspondant aux volumes évités d'essence en spécifiant aussi ces derniers, les volumes de gaz naturel totaux résultant du CASEP, en ventilant chacune de ces données entre les secteurs (résidentiel, CI et éventuellement Industriel) pour chacune des périodes indiquées en réponse 6.2.1, prévues ou réelles selon le cas.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-3**

**Référence(s) :**

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0418](#), [GI-84](#), [Document 1](#), CASEP, dernier paragraphe de la page 2 :

*Le second objectif visé par la création d'un tel compte est de mettre en place un outil qui pourra évoluer dans le temps, afin d'appuyer financièrement des initiatives de conversion plus élargies telles que la conversion d'autres sources d'énergie vers le gaz ou l'octroi d'une aide pour compenser partiellement l'adhésion de la clientèle au GNR. Les initiatives financées à même ce compte d'aide viseront à contribuer directement à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de transition énergétique.*

**Demande(s) :**

- 6.3.1** Veuillez élaborer sur le second objectif cité à la référence i) ? Veuillez donner des exemples d'initiatives qui seraient financées dans le cas du GNR?
- 6.3.2** Veuillez donner des exemples d'autres initiatives qui seraient ainsi financées pour l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de transition énergétique.
-